



CC Loire Layon Aubance (Siren : 200071553)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Georges-sur-Loire
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Marc SCHMITTER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue Adrien Meslier
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	secretariat@loire-aubance.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 598
-----------------------------	--------

Densité moyenne 93,85

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Aubigné-sur-Layon (214900128)	379
49	Beaulieu-sur-Layon (214900227)	1 399
49	Bellevigne-en-Layon (200055218)	5 854
49	Blaison-Saint-Sulpice (200056265)	1 299
49	Brissac Loire Aubance (200064582)	11 132
49	Chalonnnes-sur-Loire (214900631)	6 700
49	Champtocé-sur-Loire (214900680)	1 901
49	Chaudefonds-sur-Layon (214900821)	962
49	Denée (214901209)	1 411
49	La Possonnière (214902470)	2 487
49	Les Garennes sur Loire (200064608)	4 631
49	Mozé-sur-Louet (214902223)	2 044
49	Rochefort-sur-Loire (214902595)	2 400
49	Saint-Georges-sur-Loire (214902835)	3 688
49	Saint-Germain-des-Prés (214902843)	1 420
49	Saint-Jean-de-la-Croix (214902884)	235
49	Saint-Melaine-sur-Aubance (214903080)	2 139
49	Terranjou (200067718)	4 062
49	Val-du-Layon (200056034)	3 455

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Sanitaires et social
- Action sociale

* En matière de petite enfance, la création et le pilotage de l'ensemble des dispositifs, services, actions et établissements relatif à l'accueil de jeunes enfants ; * L'accompagnement du vieillissement de la population à travers la participation à l'accueil, l'information, l'orientation et à la coordination dans le domaine gérontologique dans le cadre du CLIC et éventuellement de tout autre dispositif, permettant en particulier une réflexion globale sur cet accompagnement à l'échelle du territoire de la CCLLA ; Tout autre projet, rentrant dans le cadre du dispositif MSP agréé par l'ARS, pourra être étudié par la CCLLA, s'il répond à un besoin avéré d'amélioration de l'offre de soins du territoire ; * L'élaboration et le pilotage de la Convention Territoriale Globale (CGT) ou de tout autre dispositif lui succédant (la mise en œuvre des actions relevant de la communauté de communes ou des communes selon leurs compétences respectives ; *La coordination administrative des dispositifs contractuels relevant de l'Enfance Jeunesse (notamment CEJ ou tout autre dispositif s'y substituant) ;

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Le territoire de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire en application des politiques locales d'aménagement et soutien aux activités économiques d'aménagement urbain contribuant à conforter les centralités communales), tertiaire, artisanale, touristique. Constituent des zones d'activités économiques les secteurs de plus de deux unités foncières ou composés d'une grande parcelle à diviser, s'inscrivant dans une opération d'aménagement réalisée par un maître d'ouvrage public à vocation dominante économique (artisanat, activités tertiaires, industrielles, commerciales, touristiques et logistiques) ou ayant fait l'objet d'investissements sur des espaces ou équipements publics nécessaires à la zone et présentant une cohérence d'ensemble dans sa gestion ou son animation ; 2) Le soutien aux entreprises dans les conditions prévues au L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ; 3) La conduite des opérations d'immobilier d'entreprise sur les zones d'activités économiques du territoire et la gestion des bâtiments à vocation économique, propriétés de la Communauté de communes situés sur le parc d'activités de Lanserre sur la commune déléguée de Juigné-sur-Loire, sur la zone du Léard sur la commune déléguée de Thouarcé, des Accacias à Martigné-Briand, sur la zone ACTIPARC ANJOU ATLANTIQUE à Champocé-sur-Loire, sur la zone de LA MÛRIE à Saint-Georges-sur-Loire, sur la zone de la Croix des Loges à Rochefort-sur-Loire, sur la zone du BIGNON à Chalonnes-sur-Loire, sur la zone du RABOUIN à Chalonnes-sur-Loire et sur la zone de la POTHERIE à Saint-Germain-des-Prés. Les actions de développement économique définies ci-après : a. Le soutien aux structures ou actions d'insertion économique des personnes en recherche d'emplois : mission locale angevine, initiatives emplois, espace emplois de Chalonnes-sur-Loire, forum emplois, Alise ; b. L'accompagnement et la promotion des filières économiques et des entreprises du territoire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Ø En matière de sport : La construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs suivants : ? À Bellevigne-en-Layon : ? la piscine du Layon (Thouarcé), ? la salle des Fontaines (Thouarcé), ? la salle du Layon (Faye-d'Anjou). ? À Saint-Georges-sur-Loire : ? la salle de l'Europe, ? la salle de l'Anjou 2000. ? À Chalonnes-sur-Loire : ? la salle Saint-Exupéry ; ? la salle de Calonna comprenant les salles sur les deux niveaux, étant précisé que sont exclus tous les autres équipements du complexe. ? À Brissac Loire Aubance : ? les salles du complexe sportif du Marin (Brissac-Quincé), étant précisé que sont exclus les plateaux sportifs extérieurs, les terrains de hand-basket-tennis, les terrains de football, les vestiaires foot et le club house ; ? la salle de sport de l'Evière (Saint-Saturnin-sur-Loire) ; ? la salle Val Aubance (Vauchrézien) ; ? la salle de l'Aubance [Salles et annexes] (Brissac-Quincé) jusqu'à réalisation des travaux de la salle de l'Evière ; ? la piscine (Brissac-Quincé) pour la seule réalisation des travaux de remise en état (chauffage, étanchéité des goulottes et éventuellement pompes) nécessaires à son ouverture en juin 2019 ; ? la salle de sports de Saint-Rémy-la-Varenne pour les seuls travaux de reprise liés au sinistre constaté en 2018. ? Aux Garennes-sur-Loire : ? la salle de la Limousine (Saint-Jean-des-Mauvrets) pour les seuls travaux de remise en état liés au sinistre constaté par expert en 2018 sur le sol. Les études sur l'offre de piscine, y compris en coopération avec les territoires et collectivités extérieures à la communauté de communes. Ø En matière de culture : La construction, l'entretien et la gestion du ?Village d'artistes? à

Bellevigne-en-Layon (commune déléguée de Rablay-sur-Layon).

- Activités culturelles ou socioculturelles

Ø En matière de culture : Les actions de développement culturel suivants : ? la participation au financement de Villages en scène ; ? la coordination et l'animation du réseau de lecture publique ; ? le soutien financier aux écoles de musique du territoire et le soutien financier aux écoles de musique limitrophes accueillant des habitants du territoire Loire Layon Aubance selon les modalités définies par convention avec ces écoles.

- Activités sportives

Ø En matière de sport : - Le soutien à l'apprentissage de la natation scolaire (transports et entrées dans les piscines) ; - Le soutien aux athlètes et collectifs amateurs participant à des compétitions nationales ou internationales ainsi que le soutien aux manifestations sportives fédérales et amateurs d'envergure régionales a minima.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

La création et la réalisation des ZAC déclarées d'intérêt communautaire.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

La communauté de communes devient l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale et ne demande pas pour le moment à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conservant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du code des transports.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

* Le balayage mécanique des agglomérations des communes.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

La promotion touristique du territoire et notamment le soutien à l'office du tourisme intercommunal et à ses bureaux d'informations touristiques.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Infrastructures

- Eclairage public

éclairage public de la zone des Rondières à Thouarcé.

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux des communications électroniques prévus au I de l'article L 1425-1 du CGCT

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

* L'accompagnement des communes dans la mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et la coordination des Maisons de Services au Public (MSAP) du territoire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

49	SMITOM du Sud Saumurois (254901341)	SM fermé	72 715
49	SM des basses vallées angevines et de la Romme (200080828)	SM fermé	344 756
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	612 288
49	Syndicat Layon Aubance Louets (200058352)	SM fermé	808 538
49	SI de la région de Saint-Georges-sur-Loire (200088888)	SM fermé	64 524
49	Syndicat d'eau de l'Anjou (200077402)	SM fermé	157 711
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	835 856
45	Etablissement public Loire (254502008)	SM ouvert	4 027 038
49	SM des bassins Èvre, Thau, Saint Denis, Robinets, Haie d'Alot (254900582)	SM fermé	237 003
49	Pôle métropolitain Loire Angers (254902034)	SM fermé	392 179

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)